



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Lorient, mardi 22 septembre 2009

### *Réforme de la politique européenne de la pêche* Les 5 Régions de l'Ouest parlent d'une même voix

**Jean-Yves Le Drian, président du Conseil régional de Bretagne, Jacques Auxiette, président du Conseil régional des Pays de la Loire, François Maïtia, vice-président du Conseil régional d'Aquitaine ont présenté ce jour la contribution commune élaborée en réponse au Livre vert par les Régions Bretagne, Pays de la Loire, Aquitaine, Basse-Normandie et Poitou-Charentes.**

**Gouvernance multi-niveaux, gestion publique écosystémique de la ressource et politique maritime intégrée sont les principales attentes exprimées dans le document.**

Les cinq régions maritimes de l'Ouest français représentent à ce jour près de 80% des ventes nationales des produits de la pêche et comptent parmi les régions européennes les plus actives, tant au niveau des activités de pêche que de conchyliculture. Elles apparaissent donc naturellement comme des interlocuteurs de premier plan dans le cadre d'une réforme durable de la politique commune de la pêche et de l'aquaculture (PCPA).

Afin de faire entendre leur voix, les cinq régions se sont regroupées pour présenter, en réponse au Livre vert -la consultation lancée par Bruxelles pour préparer la nouvelle politique européenne de la pêche et de l'aquaculture de 2012- une position commune sur cette réforme.

A travers cette contribution, les cinq régions, qui veilleront au **maintien d'une politique commune de la pêche et de l'aquaculture convenablement dotée en outils financiers**, ont souhaité délivrer plusieurs messages :

- la politique commune de la pêche et de l'aquaculture doit permettre une meilleure **structuration de la filière** avec un **renforcement des organisations de producteurs** et la **protection des marchés intérieurs** ;
- la gouvernance doit être maintenue à plusieurs niveaux tout en **renforçant le rôle des Conseils consultatifs régionaux (CCR)** et l'implication des Régions ;
- la PCPA doit donner lieu à une **gestion écosystémique de la ressource**, avec une **répartition des quotas par pêcherie**, à l'échelon le plus pertinent du bassin maritime. La ressource est un bien public qui doit rester sous contrôle public, **sans privatisation des quotas** ;
- la pêche et l'aquaculture ne peuvent être raisonnées que dans le cadre d'une **politique maritime intégrée**, car elles interagissent avec l'environnement économique, social et environnemental ;
- ces deux secteurs doivent pouvoir se **moderniser** par la formation des jeunes, le développement des bateaux du futur... en pleine cohérence avec une gestion durable de la ressource.

Ces propositions seront ensuite **soumises à débat** dans le cadre d'une conférence à **Bruxelles, le mardi 29 septembre**, en présence des institutions européennes et des partenaires européens des Régions (*cf. programme joint*). Cette consultation permettra de finaliser le document qui sera remis avant le 31 décembre prochain, date de clôture de la consultation du Livre vert.

#### Contacts Presse en Région

Aquitaine : Rachid Belhadj / 05 57 57 02 75

Basse-Normandie : Caroline Monnot / 02 31 06 96 27

Bretagne : Odile Bruley & Rose-Marie Louis / 02 99 27 13 54

Pays de la Loire : Laurence Guimard / 02 28 20 60 61

## La contribution commune des Régions : les points clés

Les Régions Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes se déterminent en faveur du maintien d'une Politique commune de la pêche et de l'aquaculture (PCPA) aux moyens financiers renforcés. Les principaux points développés dans leur « *position commune* » portent sur la gouvernance, les ressources, les marchés et l'aquaculture.

### La gouvernance

- maintien d'une PCPA avec des moyens financiers renforcés avec, notamment l'Organisation commune du marché (OCM) et le Fond européen pour la pêche (FEP),
- renforcement du rôle des conseils consultatifs régionaux (CCR<sup>(1)</sup>) pour qu'ils évoluent d'un rôle consultatif vers un rôle plus décisionnaire dans la gestion de la ressource en particulier, avec une participation active des Régions. La gouvernance doit être renforcée à l'échelle des bassins maritimes et la définition du cadre d'intervention par les institutions européennes (Conseil de l'UE) maintenue.
- maintien et renforcement du FEP : un soutien public est indispensable afin d'aider à financer la modernisation de la flotte et des équipements, de favoriser la transparence et la structuration du marché et, enfin, de développer les activités de recherche.
- renforcement des organisations de producteurs dont la mission essentielle reste la première mise en marché.

### Les ressources

- les ressources halieutiques sont un bien public qui doit rester sous contrôle public ;
- amélioration des connaissances et renforcement du dialogue entre scientifiques et pêcheurs pour arriver à une « co-expertise » ;
- concernant l'allocation des droits de pêche :
  - développer une répartition de quotas par pêcherie, gérés au niveau des bassins maritimes,
  - importance d'une approche éco-systémique,
  - si le système des taux admissibles de captures (TAC) et quotas est maintenu : maintien de la stabilité relative, définition juridique claire des quotas individuels transférables (QIT) par les institutions, refus de la marchandisation des quotas, proposition d'un modèle mixte entre le système des quotas et le fonctionnement des pêcheries sous licence (zones 12 milles), révision du critère de jauge.
- mise en place de mesures halio-environnementales (MHE).
- la pêche doit être mise au coeur de la politique maritime intégrée : adoption d'une approche intégrée par l'articulation de la politique commune avec les politiques environnementales, un contrôle harmonisé et transparent, ainsi que la gestion de l'espace maritime à répartir entre différents usages (transports, énergie, tourisme...)

---

(1) 7 Conseils consultatifs régionaux, qui couvrent chacun une zone ou pêcherie donnée (ex : CCR des eaux occidentales australes), ont été créés suite à la réforme de la PCP de 2002. Ils élaborent des recommandations et des suggestions sur les aspects de la pêche dans cette zone et les transmettent à la Commission ou aux autorités nationales compétentes. Les CCR sont composés des représentants du secteur de la pêche et des autres groupes concernés par la PCP, tandis que les scientifiques sont invités à participer aux réunions des CCR en tant qu'experts. La Commission et les représentants régionaux et nationaux des États membres peuvent assister aux réunions comme observateurs.

## Les marchés

- la PCPA doit protéger le marché intérieur européen des importations à bas prix, de basse qualité ou ne respectant pas les critères de gestion durable ;
- l'Organisation commune du marché (OCM) : les outils de régulation des marchés doivent être maintenus et le support financier renforcé ;
- l'OCM doit avoir pour objectif premier de soutenir la structuration des filières, en particulier au niveau des organisations de producteurs pour la première mise en marché et le développement de démarches qualité encadrées au niveau européen. Elle doit également permettre une meilleure captation de la valeur ajoutée par la production.

## L'aquaculture

- permettre son développement en prenant en compte les spécificités de chaque type de production et en adoptant une approche intégrée (occupation de l'espace, environnement...).

## La pêche et l'aquaculture dans les 5 régions de l'Ouest français

**Avec une côte de près de 3 500 km, les régions Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes représentent plus de 60% du littoral français métropolitain, soit la totalité de la façade Atlantique française et une partie la Manche, côté Bretagne Nord et Basse-Normandie.**

Dans ces cinq régions, la flotte est très diversifiée, des petites unités côtières (les navires de moins de 12 m représentent environ 70% de la flottille) aux navires pélagiques et senneurs de haute mer mesurant 50 m et davantage. Principalement constituée de chalutiers (exclusifs ou non), tamiseurs ou fileyeurs, la flotte compte aussi des dragueurs, ligneurs, caseyeurs,... Les navires, souvent polyvalents, peuvent pratiquer plus de 7 métiers différents.

Les principales espèces pêchées, en valeur, sont la sole, le bar, la seiche, le calmar, le merlu, les langoustines et la baudroie. S'y ajoute la pêche professionnelle fluviale concentrée autour d'espèces migratrices comme la civelle.

L'aquaculture est très présente et variée : pisciculture (truites, alevins de turbot, esturgeons...), conchyliculture (ostréiculture, mytiliculture,...), algoculture ou saliculture. La pêche à pied professionnelle est aussi une activité qui alimente de manière non négligeable le marché des produits de la mer.

### Pêche

Avec quelque 3 300 navires (et plus de 8 200 marins équivalent temps plein), la flotte des 5 régions participe pour plus de **65 % de la flotte française et de l'emploi** de marins-pêcheurs français. A elle seule, la Bretagne représente 61 % de la pêche lointaine française.

En terme de production, avec un tonnage de près de 130 000 T, Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes réunies représentent **7% de la production européenne et 60% de la production nationale**. Elles comptent pour près de **80% de la valeur des ventes** métropolitaines des produits de la pêche.

**Bretagne et Pays de la Loire se situent respectivement aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> rangs français pour les volumes débarqués de poissons, quand la Basse-Normandie est la 1<sup>ère</sup> région, en tonnages, en terme de débarquement de coquillage.**

### Conchyliculture

La France se place au 2<sup>ème</sup> rang pour la production conchylicole en Europe, derrière l'Espagne, forte productrice de moules, mais est de loin au **1<sup>er</sup> rang pour l'ostréiculture** (environ 128 000 T d'huîtres en 2007).

Nos 5 régions produisent près de **90% de la production ostréicole nationale et donc également la majeure partie de la production européenne**.

**Poitou-Charentes est le principal bassin de production d'huîtres européen et l'Aquitaine, avec le Bassin d'Arcachon, le 1<sup>er</sup> centre producteur naissain « naturel » d'huîtres creuses en France.**

Côté mytiliculture, nos régions représentent plus de 90% de la production nationale sachant que la Basse-Normandie représente, à elle seule, 30,5% de la production de moules de bouchot.

Ces régions, tant par leur forte représentativité des filières pêche et aquaculture en France et en Europe que par leurs cultures régionales liées à ces activités, ne peuvent qu'être fortement concernées par les débats sur la réforme de la Politique Commune de la Pêche dont les issues peuvent avoir un fort impact sur leurs territoires.

## PROGRAMME



# Pour une réforme durable de la politique commune de la pêche et de l'aquaculture : les Régions s'engagent

Régions Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes

**Mardi 29 septembre 2009 de 14h00 à 17h30**

Crowne Plaza Europa Hotel

Rue de la Loi 107, 1040-Bruxelles

**Modérateur** Lionel Changeur (Journaliste)

14h00 **Introduction**

**Présentation de la position commune des Régions de l'Ouest français sur la réforme de la PCP**  
*par Janick MORICEAU, Vice-présidente de la Région Bretagne*

**Réactions**

14h30 **1<sup>ère</sup> table ronde : « Gestion des ressources : comment concilier approche durable et équilibre socio-économique des Régions maritimes ? »**

*François MAITIA, Vice-président de la Région Aquitaine*  
*Jim PORTUS, président de l'Organisation des producteurs du Sud-Ouest-Angleterre*  
*Josie SIMPSON, Président de l'intergroupe «Pêche» de la CRPM*  
*Commission européenne, DG Mare*

15h15 Pause et point presse

15h45 **2<sup>ème</sup> table ronde : « Quelle place pour les Régions dans la gouvernance ? »**

*Jean-Yves GRELAUD, Conseiller Régional de la Région Pays de la Loire*  
*Victor BADIOLA, Président CCR-S (Conseil Consultatif Régional-Sud)*  
*Barrie DEAS, Vice-président d'Europêche*  
*Représentant d'une Région espagnole*

16h30 **3<sup>ème</sup> table ronde : « Ouverture des marchés et régulation des produits de la pêche et de l'aquaculture : jusqu'où aller ? »**

*Frédérique HEURGUIER, Vice-présidente de la Région Basse-Normandie*  
*Isabella LÖVIN, Députée européenne, membre de la Commission Pêche*  
*Christian RAMBAUD, Commission européenne, DG Mare*  
*Jacques PICHON, Directeur de l'organisation de producteurs Pêcheurs Manche Atlantique (PMA)*  
*François PATSOURIS, Vice-président de la Région Poitou-Charentes*

## Le Livre vert sur la pêche et l'aquaculture

---

La Commission européenne a adopté, le 22 avril dernier, un Livre vert qui dresse l'état des lieux de la politique européenne de la pêche. Gouvernance, impacts sociaux, environnementaux et économiques sont analysés pour formuler des recommandations sur un avenir plus durable de la politique commune de la pêche.

La consultation de ce Livre vert est ouverte jusqu'au 31 décembre 2009 pour préparer la réforme de la politique commune de la pêche et de l'aquaculture, qui interviendra en 2012.



Livres verts et Livres blancs : quelles différences ?

Les **Livres verts** publiés par la Commission européenne offrent un éventail d'idées dans le but de lancer, à l'échelle européenne, une consultation et un débat sur une thématique précise. Les organisations et individus intéressés par le sujet sont invités à exprimer par écrit leur avis sur les propositions émises, avant une date limite.

Le but de la Commission est d'initier un débat sur un thème qui n'a pas encore été abordé par les politiques européennes. Cette consultation peut parfois aboutir à l'édition d'un Livre blanc.

Les **Livres blancs** contiennent un ensemble argumenté de propositions d'action communautaire dans un domaine spécifique. Ils visent à donner naissance à des décisions politiques et une politique européenne concertée.